

# Ces morts de leur faute : nos politicards peuvent-ils s'en sortir ?



Un avocat de plus s'exprime sur la calamiteuse gestion du Coronavirus par l'État-Macron et ses serviteurs. Interviewé par Élise Blaise pour TV Libertés, Régis de Castelneau rappelle d'emblée l'essence de son combat qui ne date pas d'aujourd'hui : *la responsabilité personnelle des décideurs publics*. Voilà assurément un gage qui satisfera toute une population qui vomit la totale impunité des politiciens, des hauts fonctionnaires, dont évidemment les préfets, et les magistrats.

Ce qui est flagrant dans le scandale sanitaire de santé public camouflé initialement par Buzyn, Macron, Philippe, avant les artifices de Véran et Salomon, c'est que la volonté comptable de casser l'hôpital public, l'incurie et les mensonges ont tué, cette fois à visages découverts.

*« A partir du moment où l'on a constaté à quel point l'incurie du gouvernement et de l'administration aggravait la crise,*

*j'ai posé la question du recours aux procédures pénales »* dixit Régis de Castelneau dès la deuxième minute de l'entretien-vidéo infra.

Face à un pouvoir qui a tout verrouillé pour empêcher un contrôle parlementaire : « *le recours au juge pénal est logique et légitime dans un État de droit... la saisine des tribunaux pénaux est inéluctable et les politiques et les hauts fonctionnaires seront jugés* ». Soit, mais : « *seront-ils condamnés ?...* » Réponses dans la vidéo.

Une chose est certaine, **il faut saisir l'ensemble des tribunaux et surtout pas seulement le parquet de Paris**. Explications dans la vidéo. **Sur la répression du confinement (NDLR illégal (1) et les abus de certains policiers et gendarmes, il y a délit de concussion**. Explication dans la vidéo. Amendes illégales non payées, loi d'amnistie à réclamer...)

**Face à l'incurie du gouvernement, la justice doit passer – Le Zoom – Régis de Castelneau – TVL**

L'avocat Régis de Castelneau réclame la responsabilité personnelle des décideurs publics.

<https://youtu.be/YM1JMX5w3sQ>

*« Depuis le début de la crise sanitaire, les raisons de la défiance envers notre gouvernement ne manquent pas. De nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour. Médecins, familles de résidents en Ehpad et citoyens en tout genre, beaucoup ont décidé de poursuivre les dirigeants politiques ou administratifs pour les placer devant leurs responsabilités. Régis de Castelneau, avocat (spécialiste des procédures pénales de la gestion publique) explique le fondement des plaintes qui pourront être déposées et sur les recours dont les Français disposent, souvent à leur insu. »*

Autant dire que les allégations et les recours indiqués par Me Régis de Castelnau contre les éternels exonérés de tout me vont comme un gant. Néanmoins, je me permets de reformuler les mêmes réserves quant à la nécessité absolue d'adapter le droit à la situation actuelle (32 000 morts à ce jour, des millions de contaminés et des millions de confinés ensemble) et prendre des mesures conservatoires contre ceux qui en portent la responsabilité.

**Tous ces criminels d'État n'ont que faire des procédures en cours et leurs 15 années à venir, tant que ces mesures conservatoires n'auront pas été prises :**

- rendre public directement et médiatiquement la déclaration de leurs patrimoines et fortunes,
- bloquer toute cession de leurs patrimoines, biens, avoirs et actifs à des tiers, y compris familial et successoral, sous quelque forme que ce soit,
- consigner tous leurs biens, où qu'ils se trouvent, les réquisitionner en cas de besoin et en vue de les saisir,
- les assigner à résidence en France métropolitaine et leur retirer leurs passeports,
- bloquer les effets de la qualité de nationalités multiples, nuisibles à l'instruction de ceux qui sont concernés,
- destituer Emmanuel Macron.

**Il faut rétablir la peine de mort pour les criminels d'État**

Qu'on me comprenne bien, en réclamant le rétablissement de la peine de mort contre les criminels d'État, il n'est question que de la réparation des préjudices des victimes décédées ou contaminées et leurs ayants droit, que le chef de l'État Emmanuel Macron et les membres du gouvernement Édouard Philippe génocidaires ont sciemment jetées dans les pires affres. La peine de mort a été abolie en France en 1981, je le

sais, or ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire devant pareil crime contre l'humanité française.

Foin des pas très courageuses circonvolutions interrogatives de ceux qui veulent dire, sans trop vouloir dire, sans trop se mouiller en tout cas, il faut appeler un chat un chat et un criminel un criminel, fût-il d'État. Mais force est de constater qu'ils sont légion, les politicards de droite et de gauche à espérer une éventuelle dissolution de l'Assemblée nationale, laquelle réinstallerait les mêmes pourris pour une cohabitation larvée. Prudemment et fort logiquement, aucun d'entre eux n'appelle à la destitution de Macron.

Pour l'heure, seuls comptent ceux qui disent sans ambages que le plus haut niveau de l'État a assassiné des Français par mensonges, par refus de soins, par décrets morbides, par refus de dépistage massif, par pénurie organisée de lits, par priorité de malades et par confinement abusif, propice à la contamination. Au passif aussi, la répression : 10 millions de contrôles d'attestations dérogatoires et 1 million d'amendes laissées au zèle de certains policiers et gendarmes, sauf dans les zones islamisés hors de contrôle des forces de l'ordre sous consignes de Castaner et Nunez, ainsi responsables et coupables de la propagation du Covid-19.

Pendant ce temps, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a porté la responsabilité, et devra en répondre, d'avoir libéré plus de 10 000 détenus, dont des multirécidivistes et djihadistes. Les victimes et leurs ayants droit de cette folie sont en capacité de réclamer réparation et sanction suprême.

Mais en l'absence de mesures conservatoires avant son procès, toute cette palanquée politico-fonctionnaire se rit des poursuites administratives et judiciaires, comme elle se rit aux aurores de chaque jour de ne pas monter à l'échafaud, de ne pas s'asseoir sur une chaise électrique, de ne pas faire face à un peloton d'exécution (2) ou de ne pas se balancer au bout d'une corde. Impitoyable, tel qu'ils ont l'ont été avec

les mourants intubés par leur faute de refus de soins opportuns ; impitoyable, tel qu'ils l'ont été avec les vieux des Ehpad ou ceux euthanasiés (étatnasiés) partout, grâce à leurs décrets \*\*.

Plus modérément, et un peu trop caricaturalement, comme l'a écrit Bernard Plouvier dans Synthèse nationale : « *nos hôpitaux ont démontré qu'ils sont totalement inadaptés à la gestion sérieuse d'une crise sanitaire majeure. Aux électeurs de conclure : on balaie les charlots ou on les remet en selle pour détruire définitivement l'État et laisser le champ libre à la substitution de population.* » :

<http://synthesenationale.hautetfort.com/tribune-du-dr-bernard-plouvier/>

### **Régis de Castelnau en bref**

« Dans le courant de l'année 2016, et en accord avec ses associés, Régis de Castelnau a décidé de s'éloigner de l'exercice quotidien de la profession d'avocat et de consacrer plutôt ses activités à un travail de recherche et d'expression sur les problématiques juridiques et judiciaires qui agitent la société française. Il a créé un blog juridique appelé [Vu du Droit](#) sur lequel sont publiés régulièrement des articles d'actualité ou de recherche relatives aux problématiques.

Régis de Castelnau a demandé en 2017 à être omis du tableau de l'ordre des avocats et d'accéder à l'honorariat.

Le cabinet dont il était associé a été repris par Florence Rault, Régis de Castelnau intervenant à titre de consultant.

Actifs sur les réseaux sociaux, il publie régulièrement des articles d'actualité dans la grande presse (le Figaro, Marianne, Atlantico, Causeur...), et participe fréquemment à des émissions de télévision et de radio. », biographie complète sur : <https://www.regisdecastelnau.fr>  
<https://www.vududroit.com>

**Contre le criminel Macron et ses génocidaires, les premières plaintes...**

<https://ripostelaique.com/contre-le-criminel-macron-et-ses-genocidaires-les-premieres-plaintes-tombent.html>

(1) Le confinement imposé aux Français est totalement illégal : action !

Publié le 20 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/le-confinement-impose-aux-francais-est-totalement-illegal-action.html>

Covid-19 : le Conseil d'État, un des derniers remparts de Macron, se lézarde

Publié le 20 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/covid-19-le-conseil-detat-un-des-derniers-remparts-de-macron-se-lezarde.html>

Le décret limitant l'hydroxychloroquine attaqué par Muriel Bodin

Publié le 19 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/le-decret-limitant-lhydroxychloroquine-attaque-par-lavocate-muriel-bodin.html>

La Quadrature du Net appelle les Français à rejeter l'appli StopCovid

Publié le 17 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/la-quadrature-du-net-appelle-les-francais-a-rejeter-lappli-stopcovid.html>

Le pouvoir Macron a peur, la preuve par l'avocate Alexandra Dupuy

Publié le 17 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/le-pouvoir-macron-a-peur-la-preuve-p-ar-lavocate-alexandra-dupuy.html>

Macron lance un argus d'indemnisation des morts du Covid-19

Publié le 14 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/macron-lance-un-argus-dindemnisation-des-morts-du-covid-19.html>

Maître Di Vizio, avocat des médecins, votre action est vouée à l'échec

Publié le 31 mars 2020 – par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/maitre-di-vizio-avocat-des-medecins-votre-action-est-vouee-a-lechec.html>

**(1) IL faut rétablir la peine de mort pour les criminels d'État**

Publié le 9 avril 2020 – par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/il-faut-retablir-la-peine-de-mort-pour-les-criminels-detat.html>

Légitime défense contre le criminel Macron et ses génocidaires

Publié le 24 mars 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/legitime-defense-contre-le-criminel-macron-et-ses-genocidaires.html>

Buzyn la menteuse, coresponsable et coupable de l'hécatombe qui

arrive...<https://ripostelaique.com/buzyn-la-menteuse-co-responsable-et-coupable-du-desastre-mortel-en-france.html>

Macron assassin ! Son gouvernement est responsable et coupable !

Publié le 15 mars 2020 par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/macron-assassin-son-gouvernement-est-responsable-et-coupable.html>

(2)

<https://ripostelaique.com/notre-armee-est-en-afrique-tandis-qu-approchent-les-emeutes-en-france.html>

<https://ripostelaique.com/requerons-laccusation-de-criminel-de-guerre-contre-macron.html>

<https://ripostelaique.com/les-21-000-morts-ne-sont-que-le-debut-des-catastrophes-macron.html>

**\* Au-delà des décès à l'hôpital et en Ehpad :** « L'enquête de MG France porte aussi sur le nombre de décès du Covid à domicile, alors que les chiffres officiels des autorités de santé ne prennent en compte que les décès hospitaliers, ainsi que ceux en Ehpad. Depuis le 17 mars, MG France évalue à 9 000 le nombre de décès à domicile ». Source : <https://www.midilibre.fr/2020/04/23/coronavirus-au-moins-9-000-morts-a-domicile-dont-304-en-occitanie-selon-mg-france,8859311.php>

[fbclid=IwAR3imiaFnKp80CH3BB2JXivpKaVAZ0o1E4ZdZU4tVD1Ey0-5I9lFsKBZB\\_E](https://www.facebook.com/ripostelaique/?fbclid=IwAR3imiaFnKp80CH3BB2JXivpKaVAZ0o1E4ZdZU4tVD1Ey0-5I9lFsKBZB_E)

\*\*

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/les-questions-ethiques-que-souleve-la-prescription-du-rivotril-20200409>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEX T000041763328&categorieLien=id>

**Nicolas Dupont-Aignan :** « Révélations scandaleuses du Canard Enchaîné ! L'État aurait donné consigne le 19 mars de limiter l'accès à la réanimation des « personnes fragiles ». Emmanuel Macron et son gouvernement devront répondre devant la justice et l'histoire ! »

<https://www.youtube.com/watch?v=g68hNicLAXA&t=173s>

« Le syndicat Jeunes Médecins a demandé au Conseil d'État de



*suspendre ce dispositif. « L'administration de cette molécule (contre-indiquée en cas d'insuffisance respiratoire) à un patient souffrant du Covid-19 aura pour effet d'atteindre une sédation terminale à domicile entraînant le décès », argumente le syndicat. Et de considérer que la collégialité n'est pas suffisamment encadrée par ce décret... »*

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/soins-palliatifs-et-covid-19-polemique-autour-de-la-dispensation-du-rivotril-en-ville-les>

**\*\*JORF n°0012 du 15 janvier 2020. Est classée sur la liste II des substances vénéneuses l'hydroxychloroquine sous toutes ses formes :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041400024&categorieLien=id>

Si l'étude brésilienne est confirmée, cela veut dire qu'on aurait pu avoir 4 fois moins de morts du Covid-19 en France, simplement en suivant le traitement du Pr Raoult !! Sachant qu'il y a plus de 20 000 morts en France, cela veut dire qu'on aurait pu sauver la vie de 15 000 personnes !!! C'est énorme... mais il n'est pas trop tard pour agir ! L'épidémie n'est pas finie, et il y a toujours 500 morts par jour en France, en ce moment. Voilà, je compte sur vous pour continuer à **signer et faire signer la pétition.**

Le Président Macron et le ministre Véran doivent d'urgence supprimer ce décret absurde, qui interdit aux médecins de terrain de donner le traitement du Pr Raoult, source : <https://www.petition-chloroquine.fr>

**\*\* Le 26 mars, le gouvernement a INTERDIT aux médecins de terrain de prescrire aux malades le médicament le plus prometteur contre le Coronavirus.**

Des médecins se révoltent et vous demandent d'agir vite – regardez cet appel et **signez la pétition ci-dessous.**

## **Jacques CHASSAING**

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.